L’INFIRMERIE EST UN LIEU DE SOINS

 L’infirmière, Mme Desbazeille, accueille les élèves en cas d’accident, maladie, malaise, etc… Pour les demandes sans caractère urgent, elle reçoit sur les temps de récréation. Selon la gravité des cas, elle décidera du retour en classe, de la prise en charge de l’enfant par sa famille ou l’appel au 15. Elle en informera les responsables légaux. Elle peut être amenée à leur demander des informations complémentaires dans le respect du secret professionnel pour mieux cerner une situation. Elle est plus un relais qu’un thérapeute.

Elle collabore avec le médecin scolaire, qui vient dans le collège à sa demande.

Lorsqu’un jeune présente une pathologie (asthme, allergie, épilepsie…) qui nécessite la prise d’un traitement au collège, ses parents peuvent demander un protocole (PAI) qui devra être complété par le médecin traitant et signé par le médecin scolaire et le chef d’établissement.

L’INFIRMIERE PARTICIPE À L’ÉDUCATION À LA SANTÉ DES ÉLÈVES

***L’infirmerie est un lieu d’écoute :***

Tout élève peut demander à rencontrer individuellement l’infirmière. Celle-ci veille à favoriser la demande de conseils, l’expression du mal-être et pourra déceler une souffrance. Elle proposera, avec l’accord de l’élève, une prise en charge par d’autre relais : parents, assistante sociale, médecin scolaire, médecin traitant...

***L’infirmerie est un instrument de prévention :***

Les pathologies chroniques sont repérées par les informations fournies par les parents sur la fiche d’urgence ou par courrier et par des visites de dépistage systématique (12è année) ou à la demande.

Les conduites à risques sont recherchées de même que les déficits en matière d’hygiène, de sommeil, d’alimentation....

***L’infirmerie est un lieu d’éducation :***

Il ne peut exister de prévention efficace si l’élève ne prend pas conscience qu’il doit être acteur de son hygiène de vie. Dans ce cadre, l’infirmière agira tant par des interventions individuelles lors des « consultations » à l’infirmerie que par des interventions collectives dans le cadre du CESC.

LES BONNES RÉSOLUTIONS...

Quelques bonnes résolutions relatives à l’hygiène de vie doivent se tenir tout au long de l’année:

- Un bon sommeil est le garant d’un dynamisme et d’une attention correcte en classe.

- Le petit déjeuner est un repas à part entière : ne pas manger ni boire le matin génère une baisse de l’attention, un manque de concentration et de la fatigue, voir même des maux de ventre et de tête.

- La pratique régulière et raisonnée d’une activité sportive permet d’apporter au corps la détente nécessaire.

- Le week-end est aussi un moment de détente et de repos

-Une utilisation prolongée des écrans (téléphone, ordinateur, tablette) perturbe le sommeil et la concentration durablement. Ils doivent être limités dans le temps et n’ont pas leur place dans la chambre le soir et la nuit.

L’INFIRMIERE EST PRESENTE AU COLLEGE :

Le lundi de 13h à 16h30

Le mardi de 8h30 à 16h30

Le jeudi de 8h30 à 13h